HAL
open science

Licence professionnelle Ressources et qualité de l'eau dans l'environnement

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Ressources et qualité de l'eau dans l'environnement. 2013, Université Pierre et Marie Curie - UPMC. hceres-02038177

HAL Id: hceres-02038177

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038177v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle

Ressources et qualité de l'eau dans l'environnement

de l'Université Paris 6 – Pierre et Marie Curie

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Le président de l'AERES "signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné" (Article 9, alinéa 3, du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Ressources et qualité de l'eau dans l'environnement

Dénomination nationale : SP8-Protection de l'environnement

Demande n° S3LP140005384

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Pierre et Marie Curie (UPMC, Paris 6), Campus Jussieu, Paris 5ème arrondissement

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Convention(s) avec le monde professionnel : /

- Secteur professionnel demandé : SP8 – Services aux collectivités

Présentation de la spécialité

Cette formation ouverte depuis septembre 2007 est portée par l'UFR *Terre, Environnement, Biodiversité* de l'Université Pierre et Marie Curie. Elle a pour objectif d'offrir une qualification professionnelle de niveau Bac+3 dans le domaine relatif à la gestion et la qualité de l'eau avec une attention particulière à la situation de l'eau dans l'environnement. Les métiers visés sont ceux d'assistants ingénieurs et cadres techniques en production, contrôle qualité des eaux et traitements des pollutions en industrie, dans des collectivités territoriales ou des administrations. Exclusivement ouverte à la formation par apprentissage et à la formation continue, cette spécialité est engagée dans un partenariat avec le Centre de Formation pour l'Apprentis, la Formation Continue de l'Université Pierre et Marie Curie et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines.

Cette spécialité se positionne aux côtés d'une licence *Sciences de la Terre* et d'un master *Sciences de l'Univers, Environnement, Ecologie*. Elle entre en concurrence au niveau régional avec trois autres licences professionnelles proches de la thématique, mais son originalité repose sur la problématique de l'eau dans l'ensemble des questions environnementales.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale :

Cette spécialité se situe dans un créneau porteur, en perpétuelle évolution suite à de nouvelles réglementations et à la sophistication des procédés de traitement de l'eau, rendue nécessaire par l'aggravation des pollutions d'origine agricole, industrielle et urbaine. Le pilotage est assuré par un responsable et deux co-responsables, en très étroite collaboration avec le CFA de l'université, la formation étant ouverte exclusivement à la modalité de l'apprentissage et à la formation continue. En dehors de professionnels (intervenants dans l'enseignement académique et/ou maîtres d'apprentissage) et de représentants du CFA, l'équipe pédagogique est formée d'enseignants-chercheurs uniquement de la 35ème section CNU, ce qui va à l'encontre du caractère généraliste que les responsables veulent donner à cette spécialité.

La capacité d'accueil et le nombre de contrats d'apprentissage annuel fixent raisonnablement la taille des promotions à une vingtaine d'étudiants (entre 17 et 23 inscrits sauf en 2010/2011 avec seulement 13 étudiants). Ce nombre correspond à environ 1/5ème du nombre des dossiers reçus ; ce qui traduit une bonne attractivité. L'établissement devra rester vigilant quant à l'évolution du nombre de dossiers de candidature en légère baisse ces trois dernières années (-10 %/an). On peut apprécier la diversité du public estudiantin : BTS, DEUST (environ 2/3 des promotions), DUT (11 %), L2 (21 %) qui sont pour la plupart sous statut d'apprentis. La formation continue de la mention n'est pas détaillée dans le dossier alors qu'elle représente tout de même près de 12 % des étudiants (reconversion, évolution de carrière, formation proposée par pôle emploi …). La formation s'articule autour de six Unités d'Enseignements (UE) dont deux sont respectivement le stage et le projet tuteuré. Les contenus des UE sont choisis pour apporter une formation volontairement généraliste sur le domaine de l'eau et sont évolutifs en fonction des besoins des futurs employeurs et sur remarques du conseil de perfectionnement. Au fur et à mesure de l'année universitaire, les enseignements se spécialisent ; ce qui permet, dans le premier temps de la formation, l'homogénéisation et la remise à niveau des connaissances des étudiants venant d'horizons différents. Des précisions sur les modalités de délivrance du diplôme, le contenu des UE et des EC, leur nature (CM, TD, TP) et leur nombre d'heures respectif manquent dans le dossier pour une parfaite appréciation du projet pédagogique et de son articulation. 100 % des étudiants entrants sont diplômés à l'issue de leur formation (sauf cas exceptionnel comme pour la promotion 2011).

Le partenariat avec le milieu professionnel est important : plus de 80 % des étudiants sont en contrat d'apprentissage, majoritairement dans des entreprises régionales. La sensibilisation des étudiants aux préoccupations réelles se fait également au travers de projets tuteurés proposés par des collectivités ou des industriels et une sortie terrain. Cependant, 24 % des enseignements académiques sont assurés par des professionnels malgré un nombre important d'intervenants (14 intervenants soit 42 % de l'équipe enseignante) ; ce qui reste faible aux regards de la limite règlementaire. Les tableaux fournis présentent quelques incohérences et ne mentionnent ni le grade ni les fonctions des intervenants professionnels. Par ailleurs, on peut regretter l'absence de partenariats conventionnés avec les entreprises ou branches professionnelles.

Des enquêtes pour connaître le devenir des diplômés sont réalisées à 3, 6, 12 et 30 mois. Le taux d'insertion professionnel est satisfaisant : 80 % des diplômés sont en emploi après un an et majoritairement en CDI. Toutefois, le dossier ne permet pas de savoir si les postes occupés et/ou l'entreprise sont les mêmes que ceux de l'apprentissage ou d'origine pour les étudiants en formation continue. Les résultats d'enquête à plus court terme, en particulier trois mois, font état de 54 % de diplômés en emploi. La formation étant ouverte exclusivement à l'apprentissage et à la formation continue, on s'attendrait à une insertion plus rapide. Le taux de poursuite d'étude reste assez faible (6 - 7% pour les diplômés 2009 et 2010) mais une hausse pour la promotion 2011 où 25 % des diplômés sont en poursuite d'étude est à regretter.

La fiche d'autoévaluation apporte des renseignements complémentaires au dossier et discerne bien points faibles et points forts ; elle amène aussi une réflexion sur le devenir de cette formation avec des nouvelles perspectives de recrutement et d'évolution. Les modalités de mise en place, sur ces perspectives, ne sont cependant pas précisées.

Points forts :

- Un partenariat important avec le monde industriel à plusieurs niveaux : implication par les contrats d'apprentissage, sujets de projets tuteurés et conseil de perfectionnement.
- Un très bon taux de réussite.
- La présence de dispositifs prenant en compte l'hétérogénéité des publics.

- Points faibles :
    - La trop faible implication des professionnels dans les enseignements académiques.
    - Des poursuites d'études en augmentation.

Recommandations pour l'établissement

Les responsables sont conscients d'un manque d'attractivité de leur formation vis-à-vis des étudiants de L2. Il pourrait être envisagé d'ouvrir l'équipe pédagogique à des enseignants-chercheurs d'autres sections CNU que la 35ème section pour envisager de toucher un public encore plus large.

La tendance aux poursuites d'études éloigne la formation de ses objectifs d'insertion. Il est important de corriger cette tendance en intensifiant l'information des étudiants sur la finalité professionnelle, en sensibilisant davantage les professionnels qui prennent des apprentis. Par ailleurs, la formation gagnerait en visibilité auprès des professionnels en les impliquant davantage dans les enseignements.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B

Observations de l’établissement

Observations de l'établissement à l'évaluation AERES
du diplôme de Licence Professionnelle
Ressources et Qualité de l'Eau dans l'Environnement

Domaine : Sciences, Technologie, Santé
Secteur Professionnel : SP8-Protection de l'environnement
Numéro d'habilitation : LP-S3LP140005384

Nous accusons réception de votre évaluation concernant la Licence Professionnelle, et nous remercions les experts pour la qualité des remarques formulées.

La remarque des évaluateurs concernant le manque de délivrance de l'annexe descriptive au diplôme est justifiée. En raison des limitations de son système d'information scolarité, l'UPMC n'a pas pu mettre en place jusqu'à présent l'édition automatisée de l'annexe descriptive au diplôme. L'objectif de l'UPMC est de mettre en place cette édition durant le prochain contrat, dans le cadre de la refonte du système d'information étudiant qui a été entreprise depuis 2010.

Pour faire suite aux recommandations et conclusions, nous nous permettons de revenir vers vous pour apporter des éléments complémentaires vous permettant, nous l'espérons, de mieux comprendre les choix qui ont été les nôtres.

Composition de l'équipe pédagogique : " L'équipe pédagogique est formée d'enseignants-chercheurs uniquement de la 35ème section CNU, ce qui va à l'encontre du caractère généraliste que les responsables veulent donner à cette spécialité" :

Les enseignants-chercheurs et chercheurs intervenant dans la formation sont biogéochimistes, hydrologues et hydrogéologues. Une particularité de l'établissement est que les hydrologues et hydrogéologues sont en section 35, tandis qu'au niveau national, ce champ thématique est en section 36. Ces thématiques recouvrent l'essentiel des champs thématiques de l'eau au niveau des surfaces continentales.

Néanmoins, dans le cadre du PRES Paris Centre, il serait possible de faire intervenir des collègues économistes, permettant ainsi d'introduire la dimension économique et sociétales liées à la problématique de l'eau.

Attractivité de la formation : Le comité soulève la bonne attractivité de la formation et soulève le besoin de vigilance pour maintenir des effectifs significatif. C'est un point important. Pour l'année 2012-2013, l'effectif est de 21 étudiants.

Le comité soulève le trop faible volume d'enseignements réalisés par des professionnels. C'est à l'évidence un point sur lequel l'équipe pédagogique devra mettre l'accent. Des contacts ont été pris avec les différents maîtres d'apprentissage. Ils ont été sollicités pour intégrer plus significativement les enseignements. L'idée serait de pouvoir bénéficier de l'expérience des professionnels pour chacun des champs thématiques abordés.

Nature des postes occupés : Le comité mentionne que la lecture du dossier ne permet pas de savoir si les postes occupés et/ou l'entreprise sont les mêmes que ceux de l'apprentissage. C'est un point important qui n'était pas demandé. Il aurait été également

pertinent de demander si les diplômés trouvant du travail, le trouvent dans le domaine de leur formation. Enfin il est mentionné le relatif faible taux d'insertion professionnel à 3 mois.

Le diplôme est délivré à la suite des soutenances de la période d'entreprise, dans la deuxième quinzaine de Septembre. La plupart des diplômés continuant en CDD, restent en entreprise pour continuer en entreprise la mission réalisée au cours leur apprentissage. Le retour que nous avons des entreprises est que le dernier trimestre civil n'est pas forcément propice à l'embauche pour des raisons budgétaires (il n'est pas forcément prévu et mis au budget de garder un apprenti et de l'embaucher ; les entreprises les testant au long de leur cursus).

Néanmoins, il est important de noter que la période de chômage est limitée et que le nombre de CDD diminue tandis que celui de CDI augmente. De plus, il est important de préciser que les apprentis occupent des postes qui relèvent des thématiques abordés lors de leur cursus.

Recrutement : Le comité relève le faible recrutement intra-UPMC. Il est la conséquence de la filière Deust. Des réflexions sont en cours au niveau de l'établissement pour mieux orienter les étudiants dès le L2 sur une filière pro. De plus, il est prévu dans la nouvelle maquette la mise en place d'enseignements d'orientation et d'insertion professionnelle. Ces enseignements permettront de mieux faire connaître la formation et ses débouchés aux étudiants de l'UPMC.

Poursuite d'études : Enfin, le comité soulève des poursuites d'études en augmentation. L'équipe pédagogique insiste tant au niveau des étudiants qu'au niveau des entreprises dans lesquelles ils sont apprentis sur le fait que la formation est une fin de parcours. La politique de recrutement de l'UPMC est très claire à ce sujet : un étudiant venant d'acquérir une Licence Professionnelle ne peut s'inscrire en Master (ni Master Recherche, ni Master Professionnel).

Néanmoins, certains masters hors UPMC trouvent que le niveau de nos étudiants est suffisant pour suivre leur formation. Ne faudrait-il pas plutôt pénaliser les Masters qui recrutent des étudiants de Licence professionnelle ? Les BTS et les IUT sont-ils pénalisés lorsque des étudiants poursuivent en Licence Professionnelle ?